

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 mai 2018

AVENIR PROFESSIONNEL - (N° 904)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS682

présenté par

M. Vercamer, Mme Auconie, M. Guy Bricout, M. Christophe, M. Dunoyer, Mme Firmin Le Bodo,
M. Gomès, M. Ledoux, M. Leroy, M. Morel-À-L'Huissier, Mme Sanquer, M. Philippe Vigier et
M. Zumkeller

ARTICLE 16

À l'alinéa 26, après le mot :

« professionnalisation »

insérer les mots :

« ainsi que pour toute action de formation nécessaire au développement de nouveaux métiers dans les filières émergentes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La péréquation inter-branches doit clairement intégrer le cas de filières professionnelles nouvelles dont les besoins en financement de formation ne sont pas pleinement assurés par les entreprises en développement.